

1^{ère} édition

Budget

*participatif
citoyen*



2022
C'est vous
qui proposez !
C'est vous qui décidez !

80 000€

pour financer vos projets

Déposez vos idées

Du 19 avril au 19 juin 2022



Renseignements

Tél : 05 61 72 00 15

participationcitoyenne@portetgaronne.fr

UNE VILLE
POUR TOUS



La ville de Portet-sur-Garonne lance son premier budget participatif citoyen.
Cet outil de démocratie et participation locale offre l'opportunité à tous les habitants de Portet de proposer leurs idées pour améliorer leur cadre de vie.

Le budget participatif citoyen, c'est quoi ?

La Ville consacre une partie de son budget d'investissement (**80 000 euros**) pour réaliser des projets proposés et votés par les Portésiens selon un principe simple :

« Vous décidez. Nous réalisons. ».

Quels sont les critères à respecter ?

Tout projet doit :



Être d'intérêt général et à visée collective



Être localisé à Portet-sur-Garonne



Relever des compétences de la Ville



Ne concerner que des dépenses d'investissement (*travaux et achats de matériel*) et ne pas générer de frais de fonctionnement



Avoir un **coût maximum de 20 000 euros**

Si mon idée respecte ces critères, elle sera soumise au vote.

Avant de déposer mon idée, je vérifie qu'elle est conforme au règlement (disponible sur www.portetgaronne.fr)



LES COMPÉTENCES DE LA VILLE

Équipement et entretien des écoles maternelles et primaires, action sociale, sportive, culturelle, jeunesse, loisirs, aménagement du territoire, infrastructures et mobilités, environnement, grands équipements, vie économique, exceptées les compétences régaliennes exercées au nom de l'État et exceptés les pouvoirs de police du maire.

Qu'est-ce qu'un investissement ?



INFRASTRUCTURES



ACHAT D'ÉQUIPEMENTS PÉRENNES



RÉNOVATION DE BÂTIMENTS



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Qui peut participer ?

Tous les Portésiens !

Sans condition d'âge*, ni de nationalité, seul ou en groupe.



*Les mineurs peuvent participer s'ils sont accompagnés d'un référent majeur.

Comment déposer mon idée ?

- En ligne sur le site **portetgaronne.fr**
> rubrique « *Participation citoyenne* »

ou

- En remplissant le formulaire de participation papier et en le renvoyant
> Par mail à **participationcitoyenne@portetgaronne.fr**
> Par courrier adressé à la Mairie
1 rue de l'Hôtel de Ville, 31120 PORTET-SUR-GARONNE
(le cachet de La Poste faisant foi)
- Ou en le déposant dans les urnes accessibles à l'Hôtel de Ville, à l'Espace Pierre de Coubertin au Château de Portet, à l'Espace Jacques Brel.

Besoin d'accompagnement ?

La Ville de Portet s'engage à accompagner tous les habitants dans la formalisation de leurs projets.

Vous avez besoin d'aide pour concevoir, déposer votre projet ? Contactez-nous à **participationcitoyenne@portetgaronne.fr**

Bon à savoir :

Lors des prochaines Journées Nature, la Ville proposera deux moments pour vous aider à transformer votre idée en projet

**le samedi 4 juin de 14h30 à 16h
et le dimanche 5 juin de 14h30 à 16h sur le stand mairie**

Le Budget Participatif en 5 étapes

Du 19 avril
au 19 juin 2022 **01**

Déposez vos idées
en ligne ou via le formulaire
papier.



02

Été 2022

Les services municipaux
analysent l'éligibilité des projets



03 Du 11 septembre
au 31 octobre 2022

Votez pour votre projet préféré !
Les porteurs de projets font campagne.
*Retrouvez l'ensemble des projets soumis au vote sur le site
de la ville mais aussi dans le catalogue mis à disposition
à proximité des urnes.*



04

Novembre 2022
Annonce des projets
lauréats.



À partir de 2023

La Ville met en œuvre les projets
que vous avez choisis.

05



**La Commission municipale
« Adaptation au changement climatique
et biodiversité, innovation sociale
démocratique et écologique »**

Garante de la transparence du dispositif, elle est consultée
durant toutes les phases du Budget Participatif Citoyen
(dépôt d'idées, analyse des idées, campagne et vote,
dépouillement, mise en œuvre des projets lauréats
et évaluation).

Bon à savoir

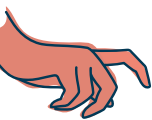
Formulaire papier de participation disponible en téléchargement sur le site de la ville ou en mairie, à l'Espace Pierre de Coubertin (1, avenue Pierre de Coubertin), au Château de Portet (1, rue Robert Saintigny), à l'Espace Jacques Brel (13, allée Jacques Brel) ;

Les urnes (pour le dépôt et le vote) sont également accessibles en mairie, à l'Espace Pierre de Coubertin, au Château de Portet et à l'Espace Jacques Brel.

**Vous avez une idée pour la Ville ?
Proposez-la !**



Ville de Portet-sur-Garonne
1 rue de l'Hôtel de Ville
31120 PORTET-SUR-GARONNE
Tél : 05 61 72 00 15



Une question ? Besoin d'aide ?
participationcitoyenne@portetgaronne.fr

Retrouver le règlement complet et toutes les infos sur
www.portetgaronne.fr
> Rubrique « participation citoyenne »